



L'ALI Hauts de France et l'AfB

Journée préparatoire au séminaire d'été 2018

Samedi 02.06.2018

Exposé de Guy Voisin

1872-1955

Introduction

Voilà déjà deux ans que nous lisons et développons les arguments de Jacques Lacan concernant la présentation du séminaire *les structures freudiennes des psychoses* (1). Si Jacques Lacan fait bouger les lignes entre « névroses » et « psychoses », il s'agit manifestement de déplacer ce qui pour Freud avait valeur de trait différentiel. C'est une lecture transversale que je propose sur la question des « voix » : pourquoi ça parle ?

Il y a déjà quelques années, ce jeune adolescent était venu me trouver, dans un cadre professionnel pour me confier que des « voix » lui avaient intimé l'ordre de briser un abribus de verre. Certes, la justice pénale avait déjà été saisie mais, sensibilisée à la question posée par la prise en charge problématique de ce jeune, elle avait accepté que je puisse lui trouver un lieu d'accueil... en Belgique. La frontière passée, les troubles semblaient l'avoir un peu épargné, et il prenait le train toutes les fins de semaine pour revenir de Tournai à Dunkerque et repartir le lundi matin. Son père n'évoquait pas trop de difficultés durant cette période de prise en charge. Il quitta cette institution « La porte ouverte » l'année suivante et, la majorité passée, il passait désormais dans les couloirs du tribunal pour entrer dans la case prison. (Probablement à cause du jeu de l'oie)

Je n'ai guère eu l'occasion d'interroger ce jeune et sa famille sur son anamnèse : son père avait enchaîné le studio dans lequel ils vivaient tous les deux pour tenter de retenir son fils dans le cadre posé. De ces « voix », il en sera question ; comme des prises en charge aujourd'hui de ces sujets présentant cette problématique.

Concernant le titre que j'ai proposé pour cette intervention, j'aurais pu l'intituler : 1872-1955 et 2018. Ou 30 minutes, c'est selon. Il s'agit en fait, pour moi, avant d'aborder les questions posées dans ce séminaire, (car après tout, pourquoi n'y aurait-il qu'une question *préliminaire à tout traitement possible des psychoses* ?) me situer dans cette lecture, et positionner ce séminaire dans le contexte actuel. Et d'avoir trouvé un ouvrage dont le titre : *La folie*, publié en 1872, m'en a donné l'occasion.

Car j'ai retrouvé, toutes proportions gardées, des études de situation et des rapports cliniques, des interrogations concernant une pratique professionnelle, d'un certain nombre d'années, dans un service d'investigation judiciaire auprès des juges pour enfants. La situation des personnes psychotiques a-t-elle évolué depuis cette période ? Et si l'abord de Lacan tranche singulièrement avec ce qu'il était habituel d'entendre à propos des manifestations de la psychose, en quoi cet abord renouvelle-t-il avec la pratique établie ?

Folies et libertés

Il s'agit donc de l'ouvrage d'Ambroise Tardieu : *Etude médico-légale sur la folie*, publié en 1872 (2), qui part en croisade pour défendre la loi du 30 juin 1838, et proposer des aménagements de cette loi dans le but de sa révision, contre les attaques sur les abus supposés, dit-il, des placements volontaires et des séquestrations arbitraires, concernant donc les libertés individuelles, la sécurité des familles et l'intérêt social.

Concernant cette question de la liberté et de la folie, Lacan entame et prolonge ensuite cette réflexion en 1946, dans *Propos sur la causalité psychique* (3, p.176). Il engage le débat ainsi : *Loin qu'elle soit pour la liberté « une insulte », (en réponse à Henri Ey qui considérait que les maladies mentales étaient des insultes et des entraves à la liberté ; elles ne sont pas causées par l'activité libre, c'est-à-dire purement psycho-génétique. (3, p. 157)) elle est sa plus fidèle compagne, elle suit son mouvement comme une ombre. Et l'être de l'homme, non seulement ne peut être compris sans la folie, mais il ne serait pas l'être de l'homme s'il ne portait en lui la folie comme limite de sa liberté.*

Cette « sortie » sur la folie et la liberté ne cesse pas de me questionner, et voici ma première remarque : considérant le droit, de l'instance judiciaire, de priver, réellement un sujet d'un objet éminemment symbolique, cette liberté, qui se traduira dans la réalité par un enfermement, cette privation ne vient-elle pas sanctionner une toute-jouissance, une jouissance qui se voudrait toute ? En écho à ce Jacques Lacan appelle le *discours de la liberté* (1, leçon du 8 février 1956), faut-il penser la « folie », comme double de ce discours, ou ce discours comme il le dit lui-même, délirant et portant en germe toutes les conséquences de cette folie même, qui affranchit le sujet moderne, autonome, de toute sujétion.

Ce à quoi il répond et je dirais d'une manière paradoxale avec cette métaphore du nœud borroméen : puisque d'être « libres », les anneaux détachés l'un de l'autre, c'est la folie pour le sujet.

C'est donc son intervention sur cette question de la folie et de la liberté dans le séminaire *Les non-dupes errent*, (leçon du 11 décembre 1973) : *Il y a quelque part, dans un article dit de la causalité psychique , un endroit... ...comme ça, où je noue, puisque c'est de cela qu'il s'agit, la liberté et la folie, où je dis que l'une ne se conçoit pas l'autre, ce qui, bien entendu trouble, parce que tout de même, tout de suite ils pensent, enfin, que je dis que la liberté c'est la folie, hein...puisque pour ne pas me faire comprendre – pourquoi pas, je m'y entends – seulement, ce que je veux vous faire remarquer à cette occasion, c'est que l'intérêt de joindre ainsi dans le nœud borroméen le Symbolique et l'Imaginaire et le Réel, c'est qu'il en résulte, non seulement il en résulte, mais il en doit en résulter, c'est-à-dire que si le cas est bon... ...il suffit de trancher un quelconque des ronds de ficelle pour que les deux autres soient libres l'un de l'autre. En d'autres termes – laissez moi impliquer que c'est le résultat de la bonne pédagogie, à savoir qu'on n'a pas raté son nouement primitif ; si le cas est bon, quand il y a un de ces ronds de ficelle qui vous manque, vous devenez fou.*

En 1948, dans l'article : *L'agressivité en psychanalyse*, (in *Ecrits* p. 122), Jacques Lacan avait déjà abordé la situation de l'homme moderne dans le contexte du *discours de la liberté* qui génère plus de difficultés que d'autonomie :

...il est clair que la promotion du moi dans notre existence aboutit, conformément à la conception utilitariste de l'homme qui la seconde, à réaliser toujours plus avant l'homme comme individu, c'est-à-dire dans un isolement de l'âme toujours plus parent de sa dérégulation originelle.

C'est sur le plan clinique que j'ai retrouvé ces enjeux qui concernent tout autant la psychiatrie que la justice, lorsque cette dernière est saisie sur la question de la responsabilité pénale d'un sujet et qu'elle requiert un avis d'expert sur cette question.

Deux études portant sur la question de la folie éclairent les avis cliniques qui ont pu être portés, et parfois sans portée. Une étude sur l'irresponsabilité d'un sujet qui, auteur d'un meurtre, et qui malgré la reprise de l'enquête concernant les conditions matérielles de ce meurtre, l'établissement formel des « voix » hallucinées qui ont généré chez ce sujet ce passage à l'acte, fut condamné (2, p. 357 : XIII. – *Meurtre commis par un halluciné. Délire de persécution. – Erreur judiciaire.*). Autre rapport qui fait valoir un cas de simulation : *Ce qui le perd, comme presque tous les aliénés simulateurs, c'est qu'il dépasse la mesure et qu'il ne veut pas, dans son parti pris de faire le fou, laisser apercevoir une seule idée raisonnable.* (2, p. 495 : XXX, *Rapport médico-légal sur un cas de folie simulée*)

Ceci pour introduire ce séminaire, par l'attention accordée au discours du sujet et, pour Lacan, le soin pris à suivre le texte des Mémoires du Président Schreber (4). Sur la question de la liberté voici ce que le Président Schreber peut soulever :

Autant, précédemment, j'ai pu avoir à cœur de me montrer circonspect lorsque j'exprimais mes opinions sur certains attributs de Dieu, autant je m'autorise avec confiance à trancher de certaines autres questions, qui pourtant, depuis que le monde compte des êtres pensants, ont toujours figuré parmi les problèmes les plus difficiles. Je pense ici notamment aux rapports de la toute puissance de Dieu et de la liberté de l'homme. (4, p. 159, note 81). L'homme peut-il penser sa liberté en dehors de la puissance de Dieu, dont le président Schreber peut témoigner la réalité.

Car ces « voix » (ses « voix » ?), ne cessent de nous poser question ; et Jacques Lacan paraît toujours remettre au lendemain sa réponse ; dans sa leçon du 27 juin 1956, il demande : *que faut-il pour que ça parle ?* Et plus loin : *Ça parle. Et pourquoi est-ce que ça parle ? Pourquoi est-ce que pour le sujet lui-même, ça parle ? Pourquoi est-ce que ça se présente comme une parole, c'est ça et ce n'est pas lui.* Equivoquant habilement sur le « ça » freudien, source de tous les refoulements, et de tous les retours du refoulé.

C'est à cette question que nous allons nous attacher, de la parole dans la psychose, avec le cadre que Jacques Lacan nous présente, des structures freudiennes, dans le champ du langage.

Les hallucinations

Si dans le mémoire d'Ambroise Tardieu, le « moi » reste l'alpha et l'oméga de la conscience et de la perception, de la volonté et du jugement, la mémoire et l'attention, il en appelle à une science qui définirait la « folie » en dehors des préjugés moraux, philosophiques voire psychologique dans un abord clinique et une démarche d'observation *attentive des formes, des variétés et de la marche de la maladie...* (2, p. XII).

Mais Paul Schreber conteste cette prééminence du « moi » dans cet abord des hallucinations : *Par hallucinatoire, on entend, que je sache, toute expérience interne vécue par des sujets que leur constitution nerveuse morbide expose à de certaines esthésies qui les amènent à se comporter comme s'ils éprouvaient une sensation ou perception – notamment, dans les domaines de la vue et de l'ouïe --, alors que les conditions extérieures normales de ces sensations ou de ces perceptions ne se trouvent pas réalisées.*

La science semble contester à toutes ces hallucinations, sans exception, le moindre fondement dans la réalité. Je soutiens que, précisément et du moins formulé sous ce mode de généralité, cette position est erronée. (4, p. 246)

Jacques Lacan, dans la leçon du 8 février 1956 aborde précisément cette position du Président Schreber par rapport à ses hallucinations : *Ce que j'ai simplement voulu faire remarquer, c'est qu'une certaine sensibilité du sujet dans sa partie raisonnante, a quelque chose qu'il faut bien qu'il distingue, de l'ordre du dialogue qui est son dialogue intérieur permanent, ou plus exactement cette sorte de balancement où s'interroge et se répond à soi-même un discours qui pour lui-même est ressenti comme étranger, et qui comme tel manifeste une présence. Ceci est indiscutable lorsqu'il nous communique son expérience, puisque c'est de là, dit-il, que s'est engendrée pour lui une croyance à laquelle rien ne le préparait.*

Jacques Lacan en appelle à la structure du langage pour critiquer cette notion d'hallucination qui relèverait d'une erreur de la perception : comme si, dans le texte des choses, les mots doublaient la réalité de leurs nominations, ou *qu'il y aurait une équivalence entre la nomination et le monde des objets* (1, leçon du 8 février 1956). C'est une critique du « sensualisme », de Locke et d'autres, pour qui la perception se règle sur le perçu.

Et Lacan de préciser sa position ainsi :

...une hallucination est un perceptum sans objet, ces positions (mécanistes ou dynamistes) s'en tiennent à se demander raison au percipiens de ce perceptum, sans que quiconque s'avise qu'à cette requête, un temps est sauté, celui de s'interroger si le perceptum lui-même laisse un sens univoque ici requis de l'expliquer. (5, p. 532)

Mais d'une manière plus radicale, Jacques Lacan réinterroge la place et la fonction de la parole dans le langage, pour situer d'une part cette parole qui vient d'ailleurs, mais également notre parole, et la foi que nous engageons dans l'Autre, cet Au delà de la parole que je reconnais pour être reconnu, dans ces paroles fondatrices que Lacan utilise pour faire valoir ces catégories de l'autre et de l'Autre : « tu es ma femme », « tu es mon maître ».

Et dans ce jeu de renvoi de la signification que le langage de par sa structure, d'auto-différence du signifiant d'avec lui-même, Lacan nous propose une analogie, dans sa leçon du 11 janvier 1956 : dans les systèmes symboliques élaborés par nos sciences un point de « vérité », je mets ce terme entre guillemets, un point, qui ne soit pas nécessairement de certitude, mais un point à partir duquel, l'Autre peut être considéré comme non trompeur et requis pour stabiliser le système mis en place. Pour Aristote, nous dit-il, il s'agissait du retour à la même place des sphères célestes.

Je voudrais pour faire valoir cette position évoquer une brève étude de situation : il s'agissait d'une jeune personne, mère d'un nourrisson, d'une petite fille, et elle avait décidé de se séparer du père de cet enfant. Celui-ci bénéficiait d'un droit régulier d'hébergement et il recevait sa fille chez ses propres parents. A chaque retour de l'enfant chez sa mère, celle-ci sollicitait les services de la gendarmerie pour dénoncer les abus sexuels dont aurait été victime sa fille chez son père. Et elle produisait à chacune de ses plaintes les couches de son enfant souillées disait-elle, du sperme de son père. Déboutés par le parquet, et par les examens négatifs réalisés, le juge des enfants fut saisi pour une évaluation de la situation de l'enfant. Assise dans ses certitudes, aucune remise en cause de son système d'accusation ne pouvait être obtenue. Face à notre refus réitéré d'obtempérer à ses assertions, elle finit par nous dire que la conception de l'enfant lui avait été annoncée par une tourterelle (une colombe ?) qui s'était posée sur sa boîte aux lettres, alors que probablement elle allait chercher son courrier.

A partir de là, qui pouvait alors se mesurer, se confronter à cette instance là, requise et sommée de répondre, qui avait été annonciatrice, voire créatrice, de la conception de son enfant.

Ce point fixe de certitude fonctionnait comme régulation dans son système. Que nul ne pouvait ébranler.

Ce point de certitude que Lacan dans ses Ecrits évoque comme ayant *...un poids proportionnel au vide énigmatique qui se présente à la place de la signification elle-même.* (5, p. 538)

Je ne vais pas faire là un trop long détour pour rappeler que Lacan sollicite la position freudienne pour asseoir sa conception de la « Verwerfung », et établir un abord structural de ce qui différencie la névrose des psychoses, du retour du refoulé, pour l'un dans le symbolique, et dans le réel et l'imaginaire pour l'autre : *Il n'était pas juste de dire que le sentiment réprimé au-dedans fût projeté au dehors ; on devrait plutôt dire, nous le voyons à présent, que ce qui a été aboli au-dedans revient du dehors.*(6, p. 315)

Restera à établir, d'une part ce qui fait retour, dans la psychose, soit la question de la procréation et de la génération et le statut de ce qui ainsi aura été forclos.

Le *nom du père* requis ici par Lacan, comme signifiant pour répondre de cette opération relève-t-il de la même logique que le signifiant ? Il nous faudra bien sûr attendre les élaborations ultérieures d'un opérateur logique qui dé-substantifie cette instance. Et la laïcise.

Mais Lacan aborde une antinomie dans sa leçon du 20 juin 1956 entre la fonction du signifiant, que ce soit celui qu'il a pris en analogie, le signifiant de la « grand'route » et le signifiant du « nom-du-père », *en tant qu'il polarise, qu'il accroche, qu'il groupe en faisceau les significations, et l'induction qu'elle exerce dans le groupement des significations.*

On peut alors entendre que la « verwerfung » de ce signifiant primordial engendre un « trou » et que le sujet, *à propos de ce manque doit nécessairement être amené à remettre en cause l'ensemble du signifiant.* Du fait de la solidarité du signifiant. (Leçon du 18 avril 1956)

Là aussi, ne faut-il penser un statut différent du signifiant et du « nom-du-père » dans les effets produits par, soit une forclusion, soit un décapitonnage ?

Je prendrai une brève étude clinique pour en montrer les incidences : une personne d'un certain âge qui était venue me consulter pour des problèmes de pertes de repères. Elle venait d'arriver à Dunkerque et avait bénéficié auparavant de nombreuses prises en charge, individuelle ou en groupe, du fait des difficultés qu'elle rencontrait dans ses rapports avec autrui. Mais, et de façon plus précise, elle me disait être envahie par des aspirations sexuelles qui la dépassaient. Elle se voyait se mettre nue sur son balcon ; et de manière plus inquiétante elle me disait être prise par des vellétés incestueuses avec son petit fils. De sa sexualité, dont elle parlait sans trop de retenue, elle savait, disait-elle, ce qu'était une femme. De ce côté là, pas de question. Ce qui pouvait poser question. Mais ne souffrait pas d'interrogation concernant et la féminité et la jouissance sexuelle qu'elle avait éprouvée.

Elle ne témoignait pas de paroles xénopathiques. Mais était inquiète d'un éventuel passage à l'acte lorsqu'elle recevait son petit fils chez elle. Elle finit par m'expliquer, suite à mes demandes insistantes, qu'elle avait été amenée à signaler aux autorités judiciaires la situation de ce petit fils qu'elle estimait être en danger chez sa mère, sa fille ; les parents s'étant séparé, elle aurait obtenu, que l'enfant soit confié à la garde de son père, confiante qu'elle était dans l'ex-mari de sa fille. Je lui ai fait remarquer qu'elle avait, dans sa démarche, pris la place de sa fille. Cette intervention, et je ne sais pas précisément ce qu'elle a entendue, a manifestement fait tomber un certain nombre de manifestations. Elle a bien tenté de se justifier, et vigoureusement, de me démontrer ses bonnes intentions, les relations avec son petit fils se sont ensuite régulées, Ainsi d'ailleurs que ses relations avec son voisinage : elle s'était régulièrement plainte de harcèlements voire de persécutions de la part de ses co-propriétaires.

Conclusion

Je n'ai pas abordé, dans cette question concernant le « pourquoi ça parle », le *retentissement sur la fonction du langage de toute perturbation du rapport à l'autre* (leçon du 9 mai 1956), c'est-à-dire précisément des effets de la structure du stade du miroir, que je qualifierai de « décomplété », lorsque le sujet, de l'autre aliénant, ne peut en être différencié. Il faudra je crois attendre les séminaires suivants qui déterminera les implications tant du symbolique sur l'imaginaire que sur le réel.

Il s'agit alors de pouvoir distinguer ce qui relève fondamentalement d'une « aliénation imaginaire », d'un rapport manifestement biaisé du sujet au signifiant, de par la carence radicale de ce signifiant qu'est le *nom-du-père*.

Si Jacques Lacan, dans ce séminaire, introduit une rupture radicale dans l'abord des manifestations psychotiques, en regard de la structure de la parole et du langage, nous pouvons nous demander aujourd'hui si nous n'en sommes pas restés, somme toute, à « une question », certes, comme a pu me le faire remarquer un collègue, et non pas « la question », une question parmi d'autres, mais « préliminaire, à tout traitement possible de la psychose ».

Et si cette question est celle du *nom-du-père*, nous pouvons entendre que Jacques Lacan dans son article *La science et la vérité* (In *Ecrits*, p. 874) puisse faire valoir que : *...si l'on s'aperçoit qu'une paranoïa réussie apparaîtrait aussi être la clôture de la science, si c'était la psychanalyse qui était appelée à représenter cette fonction, si on reconnaît que la psychanalyse est essentiellement ce qui réintroduit dans la considération scientifique le Nom-du-Père, on retrouve là la même impasse apparente (que dans la science) mais on le sentiment que de cette impasse on progresse, et qu'on peut voir se dénouer quelque part le chiasme qui semble y faire obstacle. De la considération de la « vérité » comme cause, ce dont la science ne veut rien savoir.*

Bibliographie :

- 1- J. Lacan : *Les structures freudiennes des psychoses* ; Document de travail interne à l'Association Freudienne. Transcription et corrections : M. Czermak, P. Dupuis, Chula Emerich. 1983 ?
- 2- Ambroise Tardieu : *Etude médico-légale sur la folie* ; Paris, librairie J.-B. Baillièrre et fils, 1872.
- 3- Jacques Lacan : *Propos sur la causalité psychique* ; in *Ecrits*, Seuil, Paris 1966.
- 4- Daniel Paul Schreber : *Mémoires d'un névropathe* ; Seuil, 1975.
- 5- Jacques Lacan : *D'une question préliminaire à tout traitement possible de la psychose*, in *Ecrits*, Seuil 1966.
- 6- S. Freud : *Remarques psychanalytiques sur l'autobiographie d'un cas de paranoïa, Le président Schreber*, paru in *Cinq psychanalyses*, P.U.F. 1^{er} trimestre 1954.